**[\*\*\* nom du chef d’établissement]**

**À [\*\*\* nom du référent culture]**

**\*\*\* NOM DE L’ÉTABLISSEMENT \*\*\***

Adresse :

**\*\*\***

Téléphone :

\*\*\*

Courriel :

[\*\*\*](mailto:daac@ac-mayotte.fr)

**Objet :** Lettre de mission « Référent culture »

*Textes de référence :*

▪ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école de la République, instituant le parcours d’éducation artistique et culturelle (PEAC) et inscrivant la culture dans le socle commun ;

▪ Décrets n° 2014-940 et 2014-941 du 20 août 2014 ouvrant la possibilité aux professeurs d’accomplir, avec leur accord et pour répondre à des besoins spécifiques, des missions particulières ;

▪ Décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière (IMP) aux personnels enseignants ;

▪ Arrêté du 1er juillet 2015 et son annexe, relatifs au PEAC ;

▪ Circulaire B1-3 n° 2015-058 du 29 avril 2015 relative aux modalités d’attribution de l’IMP ;

▪ Circulaire n° 2010-012 du 29 janvier 2010 créant notamment la mission de référent culture ;

▪ Circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 définissant la mise en œuvre du PEAC ;

▪ Circulaire n° 2017-003 du 10 mai 2017 pour le développement d’une politique ambitieuse en matière d’éducation artistique et culturelle ;

▪ Charte de l’éducation artistique et culturelle élaborée par le Haut conseil à l’éducation artistique et culturelle ;

▪ Vade-mecum du référent culture publié par la Délégation Régionale Académique à l’éducation artistique et à l’Action Culturelle (DRAAC) de l’académie de Mayotte pour l’année scolaire 2023-2024.

Madame, Monsieur,

Vous êtes nommé référent culture du [\*\*\* nom de l’établissement] pour l’année scolaire 2023-2024. À cet égard et sous mon autorité, vos missions s’articuleront autour de trois axes.

**Axe 1 : Favoriser la communication et la circulation de l’information**

Vous représenterez l’interface principale pour l’éducation artistique et culturelle (EAC) au sein de l’établissement et notamment entre les professeurs, l’administration et les élèves. Vous serez également l’interlocuteur privilégié du rectorat et notamment de la DRAAC, mais également des autres référents culture de l’académie, pour toutes les questions relatives à l’EAC. Enfin, vous serez l’interlocuteur principal des structures, institutions et associations artistiques et culturelles partenaires de l’établissement.

Vous veillerez à vous faire connaître dès votre nomination auprès de vos collègues et des élèves en leur présentant votre mission et vos fonctions. Par la suite, votre communication peut s’établir par différents canaux complémentaires (ENT ou Pronote, lettre d’information, mails ciblés, affichage, site Internet, etc.).

Vous veillerez particulièrement à transmettre directement à vos collègues et à l’administration les informations communiquées par la DRAAC. Au besoin, vous ferez remonter à la DRAAC les problèmes et difficultés rencontrés par vos collègues, que vous informerez également quant aux ressources en ligne et de proximité.

**Axe 2 : Un rôle de soutien, de conseil et de suivi**

Vous encouragerez et vous impulserez les projets d’éducation artistique et culturelle (PEAC) dans le cadre du temps scolaire et périscolaire (classes à projet artistique et culturel, résidences d’artistes, ateliers artistiques, etc.).

Vous assisterez vos collègues dans le montage et le suivi des PEAC, notamment dans le cadre des appels à projets communs DAC-rectorat. Vous leur transmettrez l’ensemble des procédures et documents nécessaires, communiqués par la DRAAC ; vous les aiderez au besoin pour remplir ces dossiers. Vous me présenterez les dossiers proposés et tout particulièrement les budgets demandés à l’établissement ; vous ferez remonter ces dossiers à la DRAAC avec mon avis en respectant les délais imposés.

Le cas échéant, vous serez invité à présenter les PEAC proposés par l’établissement devant le Conseil d’administration et le Conseil pédagogique.

Tout au long de l’année scolaire, vous aiderez les professeurs porteurs de projets à assurer leur suivi et leur bon déroulement.

Vous serez tout particulièrement chargé du déploiement au sein de l’établissement de la part collective du Pass culture, et notamment de la formation de vos collègues à l’utilisation de l’application ADAGE. Vous informerez vos collègues des fonds disponibles et de la manière de les utiliser et vous veillerez au recensement des PEAC de l’établissement sur l’application.

En fin d’année scolaire, vous veillerez à recueillir auprès des professeurs porteurs de projets le bilan de chaque projet EAC monté dans l’établissement, et vous rédigerez un bilan global portant sur l’état de l’EAC au sein de l’établissement. Vous m’adresserez l’ensemble de ces bilans, que vous transmettrez également à la DRAAC.

**Axe 3 : Un rôle d’impulsion et de rayonnement**

Tout au long de l’année scolaire, vous constituerez personnellement une force d’impulsion et de proposition en vue d’accroître le rayonnement de l’établissement en matière d’EAC.

Vous veillerez notamment à la cohérence, au suivi et, le cas échéant, au renouvellement du volet artistique et culturel du projet d’établissement.

Vous communiquerez à propos des actions EAC menées par ou au sein de l’établissement, notamment en direction des élèves, des parents d’élèves, des professeurs, de l’environnement proche de l’établissement et du rectorat. Cela pourra passer par des publications sur Internet, dans la presse locale, les médias scolaires, etc., mais également sur les supports des partenaires extérieurs.

Pour vous aider dans ces missions, vous serez bénéficiaire durant l’année scolaire d’une ou plusieurs formations organisées par la DRAAC.

Votre mission est distincte de celle de référent cinéma ; en tant que référent culture, vous n’êtes donc pas chargé de l’organisation du dispositif « Ma classe au cinéma ».

Moyens attribués : une IMP de taux 3 (1250€ annuels).

\*\*\* Prénom NOM \*\*\*

Chef d’établissement